

Appel à candidatures

Présence artistique au sein du centre hospitalier de Sambre-Avesnois

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction **d'un collectif d'artistes de tout domaine d'expression artistique**, interrogeant la notion **des traces architecturales** au bénéfice des publics (professionnels, patients, visiteurs, etc.) du centre hospitalier de Sambre-Avesnois sur la période **de mars à mai 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

15 décembre 2017

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives du centre hospitalier de Sambre-Avesnois, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels du centre hospitalier de Sambre-Avesnois.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La présence artistique repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, le centre hospitalier de Sambre-Avesnois souhaite expérimenter une présence artistique.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- renforcer la place que peut prendre l'art et la culture dans la prise en charge et le parcours de soins des patients ;
- sensibiliser aux processus de création artistique en corrélation avec le quotidien et l'histoire du centre hospitalier de Sambre-Avesnois ;
- créer du lien personnel – patients : se rencontrer, inventer ensemble des histoires, à partir des témoignages recueillis (thèmes, lieux...), dépasser le quotidien médical ;
- révéler, interroger et/ou accompagner certaines pratiques et/ou problématiques de l'hôpital par le prisme de l'art.

Il est donc recherché, via cette proposition, **un collectif d'artistes professionnels de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de la trace architecturale**.

La mise en œuvre de cette présence artistique a été imaginée en lien avec le contexte institutionnel récent de l'hôpital. En effet, en décembre 2015, le comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (COPERMO) a validé le plan de financement pour la construction d'un nouvel hôpital à Maubeuge. Dans cette perspective, la direction de l'établissement souhaite porter une attention particulière aux traces architecturales du bâtiment.

La résidence d'artiste pourrait être l'occasion pour les professionnels et les usagers de traverser, par exemple, les questions suivantes :

Quelle identité donne-t-on à un lieu à partir de son histoire, de sa mémoire ?

Quelles traces architecturales laisser ou garder de l'établissement ?

Que s'est-il passé dans l'ancien établissement, que garder en mémoire ?

Quel est le devenir des locaux ?

Quelle est la projection vers l'avenir ?

Quelles seront les nouvelles organisations, les nouvelles pratiques ?

Que vont faire les services qui vont rester sur le site actuel ?

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **cinq semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et mai 2018**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur composition est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salaire de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **8 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par le centre hospitalier de Sambre-Avesnois sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat. Par ailleurs, le centre hospitalier de Sambre-Avesnois met à disposition une chambre d'hôte avec deux lits individuels, douche et toilettes, et a la possibilité de proposer des repas ainsi qu'une voiture de service si besoin.

Contexte

Présentation de l'établissement

Situé dans le bassin de santé du Hainaut-Cambrésis, le centre hospitalier de Sambre-Avesnois (CHSA) est l'établissement pivot de son secteur sanitaire et travaille, dans le cadre du parcours de soin, avec les centres hospitaliers de : Hautmont, Jeumont, Felleries-Liessies et Avesnes-sur-Helpe.

Le CHSA est un établissement du Sambre-Avesnois, territoire de 240 000 habitants avec une capacité de 290 lits, 18 places, et 1 670 salariés.

Le centre hospitalier de Sambre-Avesnois est un établissement public de santé, doté de la personnalité morale et financière, géré par :

- un directeur, assisté d'une équipe de direction ;
- un conseil de surveillance, qui se prononce sur la stratégie, et exerce le contrôle permanent de l'établissement ;
- un directoire, chargé de l'élaboration de la stratégie médicale et de la politique de gestion et investi du pilotage de l'établissement ;
- des chefs de pôles assistés d'un cadre supérieur de santé et d'un cadre administratif ;

- une commission médicale d'établissement en charge du projet médical d'établissement, et de l'élaboration de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ;
- un comité technique d'établissement qui examine les projets relatifs aux conditions et à l'organisation du travail dans l'établissement ainsi qu'à la politique de formation du personnel.

D'autres instances consultatives permettent d'associer les personnels au fonctionnement de l'hôpital.

L'activité au sein de l'établissement s'organise selon des pôles d'activités afin d'améliorer la prise en charge du patient ainsi que la qualité du travail interdisciplinaire.

Les cinq pôles d'activités et structures concernés par le projet :

- **le pôle services urgences / post urgences** : urgences adultes, unité de surveillance continue adultes, UCSA ¹, médecine polyvalente, médecine interne, court séjour gériatrique ;
- **le pôle spécialités médicales** : neurologie, cardiologie, gastro-entérologie, diabétologie, néphrologie et hémodialyse, pneumologie, médecine polyvalente ;
- **le pôle mère-enfants / chirurgie, anesthésie et réanimation** : maternité, pédiatrie, soins continus, néonatalogie et soins intensifs de néonatalogie, unité de surveillance continue pédiatrique, gynécologie, obstétrique, chirurgie viscérale, chirurgie traumatologique, réanimation ;
- **le pôle santé mentale / addictologie** : 3 secteurs de psychiatrie, soit 90 lits et 15 places et la pédopsychiatrie ;
- **le pôle transversal** : imagerie, laboratoire, pharmacie, consultations externes, bloc opératoire ;
- **un institut de formation** en soins infirmiers et l'institut de formation aides-soignants ;
- **deux établissements médico-sociaux** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Maison du Moulin » (120 lits) et le centre d'action médico-sociale précoce « Le Petit Navire » (80 places).

Une fiche de présentation détaillée de ces services est accessible sur le site internet suivant : www.ch-sambre-avesnois

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 15 décembre 2017 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique (portfolio).

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr ; demassieux.sylvie@ch-sambre-avesnois.fr.

Merci de préciser dans l'objet du mail : PA CHSA / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 19 janvier 2018.

¹ UCSA : unité de consultation et de soins ambulatoires

Annexes

Comité de pilotage

- Mme Viardot, chargée de communication et culture à l'hôpital ;
- Mme Demassieux, technicien supérieur en communication et référente projet culturel ;
- Mme Godaux Sylvie, cadre de santé, service de neurologie ;
- Mme Monnier, cadre de santé, service de gastro-entérologie ;
- Mme Baas, cadre administratif, pôle urgences / post urgences, et pôle mère-enfants, chirurgie, anesthésie réanimation ;
- *en qualité de membres invités : Mme Gouelleu, chargée de mission Culture Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Mme Ardouin, son adjointe.*

La coordinatrice générale, *détachée pour le suivi de la présence artistique*

Mme Demassieux, technicien supérieur en communication et référente projet culturel

Les référents au sein des services/pôles

Des cadres de santé ou des agents administratifs selon le service ou le pôle concerné.